



Monsieur François FILLON  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 PARIS

Le 25 juin 2010

Monsieur le Premier Ministre,

La crise économique et financière mondiale conduit la plupart des Etats à prendre des dispositions d'ordres budgétaire et fiscal. Ainsi, le Gouvernement français s'est donné comme objectif de réduire les déficits publics, à l'horizon 2013, afin de respecter les exigences européennes en la matière. A ce titre, un certain nombre de réflexions sont actuellement engagées afin d'identifier les réductions possibles de dépenses publiques au rang desquelles figurent en premier lieu « les niches fiscales ».

Les organisations professionnelles du bâtiment, CAPEB et FFB, qui partagent ce souci d'assainissement des finances publiques, sont néanmoins très inquiètes des incessantes références faites dans les medias à une éventuelle remise en cause, en tout ou partie, de la TVA à taux réduit de 5,5% sur les travaux d'entretien amélioration des logements existants.

Notre argumentation s'appuie sur la conviction qu'une véritable catastrophe économique découlerait de toute remise en cause de cette mesure. De fait, la TVA à 5,5% ne constitue pas une « niche fiscale », mais une mesure de relance directe et de maintien de l'activité qui concerne une très grande majorité de Français. Son application dans le bâtiment a permis d'accroître l'activité du secteur et de diminuer le travail illégal, donc de générer des emplois durables, directs et indirects. Par ailleurs, elle a conduit à augmenter le nombre de logements anciens de qualité au regard des normes de sécurité, d'économie d'énergie, d'accessibilité.

C'est pourquoi, d'une seule voix, les organisations professionnelles du bâtiment souhaitent que le gouvernement réaffirme son soutien constant à cette mesure. Vous aviez d'ailleurs vous-même su trouver les mots qui rassurent lors d'un déplacement à Marseille le 27 mars 2009 : « le taux réduit de TVA à 5,5% continuera de s'appliquer à ce secteur dans les conditions actuelles, et nous avons maintenant la bénédiction de nos partenaires européens pour le faire. La seule chose que l'on peut regretter, c'est qu'il ait fallu autant de temps pour l'obtenir. »

De fait, l'enjeu économique et social est trop important pour que ce dispositif, qui a fait ses preuves, soit intégré dans les priorités gouvernementales d'économies budgétaires. Les entreprises et leurs clients ont besoin d'être rassurés quant à l'avenir de la TVA à 5,5 % applicable pour les travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments existants.

Persuadés que vous serez convaincu de l'intérêt du maintien d'une telle mesure, non seulement pour l'économie du bâtiment mais pour l'économie française en général, nous restons à votre disposition pour échanger sur ce dossier et vous fournir tous les éléments d'études scientifiques étayant notre plaidoyer.

Veillez croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de notre haute considération.



Patrick LIEBUS

Président de la Confédération de l'Artisanat  
et des Petites Entreprises du Bâtiment



Didier RIDORET

Président de la Fédération Française  
du Bâtiment

Confédération de l'Artisanat et des Petites  
Entreprises du Bâtiment  
2, rue Béranger - 75140 Paris cedex 03

Fédération Française du Bâtiment  
33, avenue Kléber - 75784 Paris cedex 16